



AGRICULTURES  
& TERRITOIRES  
CHAMBRES D'AGRICULTURE  
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

# en S O N O I E R E



## ÉDITO

Bousculés par les mutations économiques, sociétales et environnementales les entreprises agricoles adaptent leurs pratiques, réorganisent leurs circuits de commercialisation en créant -captant- la valeur ajoutée afin d'optimiser leurs revenus tout en tirant parti de l'ensemble des ressources présentes. Les agriculteurs innove, ils testent de nouvelles pratiques pour plus de durabilité et pour une meilleure résilience des systèmes d'exploitation.

Les Chambres d'agriculture sont **S**ACTIONS au service de l'agriculture et des agriculteurs pour les accompagner dans leurs projets et répondre aux attentes sociales à court comme à long terme. Notre engagement se fait pour l'essentiel et au quotidien par un appui de proximité aux projets individuels ou collectifs (de la création à la transmission des entreprises).

Mais les Chambres d'agriculture sont aussi **S**ACTIONS pour le moyen terme au travers de :

- l'orientation des programmes de recherche ou de recherche appliquée qui répondront demain

aux nouvelles questions qui se posent tous les jours,

- l'appui à la différenciation des produits et à leur valorisation dans les différents circuits de commercialisation,
- l'organisation des filières de mise en marché des produits (longues ou courtes),
- l'orientation des politiques publiques que ce soit au niveau départemental, régional, national voire européen.
- la défense des intérêts de la profession dans les débats d'orientation de l'agriculture et de ses modèles pour demain.

Ces derniers mois, nous avons contribué à la réflexion nationale lors des "Etats Généraux de l'Alimentation" comme nous nous préoccupons de l'orientation de la Politique agricole Commune. Cette publication est une image -un instantané- des réalités agricoles et de nos travaux. L'agriculture d'Auvergne-Rhône-Alpes est malmenée mais reste dans une dynamique de changement que nous soutenons activement.

Gilbert GUIGNAND,

Président de la Chambre d'agriculture  
Auvergne-Rhône-Alpes

JANVIER 2018 - N°1

SOMMAIRE

/FILIERES ET MARCHÉS  
/REPÈRES ET DÉVELOPPEMENT  
/ECHO'AGRI

4-5  
6  
7-8

2-3 /CAHIER SPÉCIAL  
Réforme de la PAC

# CAHIER SPÉCIAL



## PAC 2020 CONFÉRENCE DÉBAT : Du règlement Omnibus à la PAC 2020

La commission économie du CAF (Conseil de l'Agriculture Française) en Auvergne-Rhône-Alpes animée par la Chambre d'agriculture régionale a coordonné la réflexion professionnelle sur les orientations à donner pour la prochaine PAC. En introduction, le président G. Limandas a présenté les principaux enjeux sur les aides de la PAC en Auvergne-Rhône-Alpes. Est-ce une première étape ? Est-elle préfiguratrice des prochaines réformes ? Les négociations à l'échelle européenne s'engagent dans un contexte économique politique et budgétaire très complexe. Quelle PAC demain pour quelle agriculture européenne ?

Le débat a vu s'affronter deux visions de la PAC : une consistant à réformer en « douceur » la politique agricole européenne en tenant compte des enjeux, mais aussi, des rapports de force entre Etats membres, portée par Michel DANTIN. L'autre, pour une réforme en profondeur de la PAC, réforme à mener dans les plus brefs délais pour redonner à l'agriculture européenne un rôle stratégique, est portée par MOMAGRI. En écho à cette double approche, le Président R. CZAICKI a fait part de ses attentes en termes de simplification, mais aussi de convergence européenne. Il a aussi indiqué que les discussions entre représentants des agriculteurs ou avec le gouvernement polonais étaient parfois difficiles.

### PLAIDER POUR UNE RÉORGANISATION COMPLÈTE DES SOUTIENS DE LA PAC

L'exposé proposé par Momagri a porté sur la caractérisation des risques et les niveaux de réponses à adopter pour chacun des risques représentés schématiquement ci-contre.

La couverture des différents risques relève de niveaux différents selon le type de risque considéré.

Les risques sanitaires et climatiques sont en grande partie assurables (si les événements sont localisés) et la diversité des productions permet de réduire l'impact d'une période défavorable.

La mutualisation des risques peut néanmoins être limitée en cas d'épidémies et d'événements climatiques affectant conjointement tous les producteurs à une grande échelle. La mobilisation de fonds de mutualisation doit se développer en lieu et place du fond national de gestion des risques en agriculture (ex fond calamités).

Le risque de prix est de nature systémique (il touche simultanément tous les acteurs) et il peut être catastrophique (insupportable pour les individus). Il n'est donc que partiellement assurable et nécessite impérativement du soutien public.

Frédéric COURLEUX, Directeur des études MOMAGRI explique "Nous plaçons pour une réorganisation complète des soutiens de la PAC pour les orienter majoritairement vers des dispositifs assurantiels et des aides contractuelles dès 2020."

En complément, MOMAGRI propose de réduire les aides découplées à une Aide Qualité Europe, qui viendrait compenser les standards élevés sur l'environnement et le bien-être animal. MOMAGRI soutient que les règlements européens permettent cette adaptation. Sur la base de leurs travaux de simulation (filières céréales, oléagineux et lait), l'impact budgétaire est favorable au niveau européen (coût PAC réduit pour la période 2011-2016) et fait apparaître un résultat courant moyen plus élevé sur les exploitations céréalères et laitières.

La préconisation de MOMAGRI s'articule autour de quatre principes :

- préférer les combinaisons d'outils plutôt qu'un seul « outil miracle » (à l'image du Farm Bill 2014-2018),
- tenir compte des spécificités des produits (stockable, saisonnalité, pondéreux, débouchés alternatifs,



- etc.) pour combiner les outils pertinents à chaque niveau,
- "prévenir ou guérir" : distinguer les outils qui limitent les effets de la volatilité des prix, de ceux qui limitent directement la volatilité,
- "guérir" coûte plus cher aux finances publiques, mais "prévenir" nécessite des démarches collectives et la coopération entre les acteurs.

Pour les risques systémiques, les aides contracycliques (qui varient en fonction du prix de marché) et les interventions publiques doivent être mobilisées au côté des mesures classiques que sont :

- les outils d'intervention publique pour assurer l'équilibre entre l'offre et la demande,
- des aides d'urgence en cas de crise,
- les mesures de retrait et de stockage (y compris privé),
- pour les risques liés aux fluctuations de prix, les marchés à terme peuvent être utilisés en couverture de risque.

### ADAPTER DES OUTILS EXISTANTS EN LEUR DONNANT PLUS DE SOUPLESSE D'UTILISATION

Pour Michel DANTIN, le contexte international et les négociations en cours pèsent sur le cadre politique et tout particulièrement sur le cadre budgétaire de la prochaine PAC qui va conditionner ses orientations. L'accord avec le MERCOSUR, le BREXIT en cours de négociation, la crise des migrants... sont autant de motifs pour réviser à la baisse le budget européen alloué à la PAC.

L'omnibus va ouvrir des opportunités d'adaptation et des souplesses que les États membres doivent mobiliser pour prolonger et adapter la PAC actuelle. À ce stade, l'omnibus prévoirait :

- pour les outils actuels de gestion des risques (instrument de stabilisation des revenus et assurances) de baisser le seuil de déclenchement des soutiens pour 20% de perte (et 20% de franchise) contre 30% auparavant,

- pour l'ICHN, l'utilisation de critères nationaux supplémentaires sera possible pour peu qu'ils ne soient pas discriminatoires,
- le report de la révision des ZDS à 2019,
- concernant la répartition de la valeur dans les filières : poursuivre et élargir « le paquet lait » à tous les secteurs en l'enrichissant : développement des organisations de producteurs, dérogation au droit de la concurrence pour les organisations de producteurs, possibilité de demander des contrats écrits avec clause de répartition de la valeur entre les acteurs.

Michel DANTIN, qui a également codirigé le positionnement du Parti populaire Européen (PPE) plaide pour un maintien -prolongement- de la PAC actuelle en s'appuyant sur ce nouveau règlement. Le calendrier ne plaide pas pour une réforme en profondeur dans un temps court en contexte incertain. Il ajoute : "Pour la prochaine PAC, je souhaite procéder par adaptation des outils existants en leur donnant plus de souplesse d'utilisation."

Dans l'attente de sa mise en place, Michel DANTIN défend le maintien de la PAC actuelle jusqu'à 2022 ou 2024. L'objectif est de donner aux agriculteurs des éléments de stabilité dont ils ont besoin dans le contexte actuel.

En clôture de la conférence, le Président de la Chambre régionale d'agriculture a réaffirmé la position de la commission économie du CAF sur de la PAC post 2020.



Nicolas SARTOU- Jeunes Agriculteurs, Christophe LEGER- Vice-Président de la Chambre d'agriculture Savoie Mont-Blanc, Jacques CARLES- Directeur du think-tank MOMAGRI, Frédéric COURLEUX- Directeur des études MOMAGRI, Michel DANTIN- Député européen PPE et au 1<sup>er</sup> rang Ryszard CZAICKI- Président de la Chambre d'agriculture de Malopolska (Pologne)

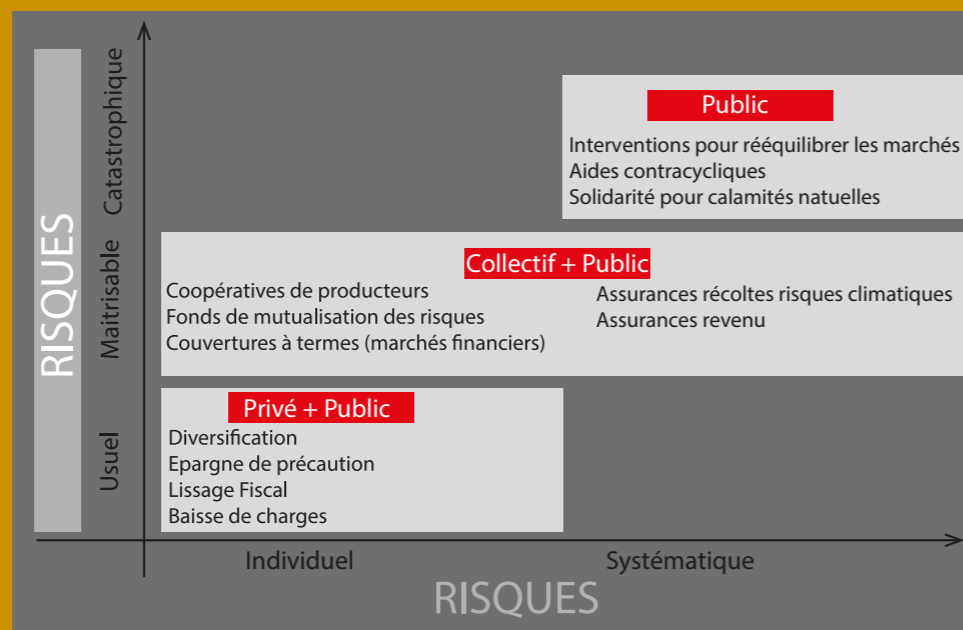
Michel DANTIN a aussi insisté sur l'importance de l'adaptation des exploitations au changement climatique et sur les attentes des agriculteurs au sujet de la mobilisation de la ressource en eau.

Concernant la PAC la profession souligne :

- la nécessité de renforcer le positionnement des agriculteurs dans la chaîne de la valeur,
- le rôle des outils de gestion des marchés qui doivent être mobilisés,
- le besoin de règles de la concurrence adaptées,
- la nécessaire compensation du handicap naturel,
- les besoins très importants de modernisation des exploitations pour rester compétitives et vivables,
- le rôle des aides découplées pour la stabilisation des revenus,
- l'importance des aides couplées pour le maintien de productions fragiles,
- le rôle positif des aides aux jeunes agriculteurs comme celles du paiement redistributif,
- le maintien d'aides ciblées pour soutenir la mise en œuvre de bonnes pratiques agricoles.

Gilbert GUIGNAND souligne : "La gestion des aléas est le souci quotidien des agriculteurs. Nous ne croyons pas à une assurance revenu global. Pour une bonne efficacité, la profession agricole souhaite une attention particulière à l'articulation entre les différents outils et que les dispositifs fiscaux soient adaptés".

Mais avant tout, la profession pense que le repositionnement des agriculteurs, acteurs de leurs marchés, au service d'un projet européen d'autonomie alimentaire et d'aménagement des territoires est la clé de notre réussite.



# FILIÈRES & MARCHÉS

la conjoncture agricole en Auvergne-Rhône-Alpes

## PRODUCTIONS VÉGÉTALES



GRANDES CULTURES

Les rendements et la production régionale de céréales à paille affichent une augmentation de près de 10% par rapport à 2016 et sont légèrement au-dessus de la moyenne quinquennale. Ces chiffres cachent, une disparité régionale importante.

La plaine céréalière de l'Ain affiche une progression de 40% par rapport à 2016. Les autres départements de l'Est de la région affichent une progression plus faible mais en hausse de 15% par rapport à la moyenne quinquennale.

À l'Ouest, l'Allier, retrouve des rendements conformes à la moyenne quinquennale alors que le Puy-de-Dôme est dans la même situation que l'an dernier. La qualité est correcte sur l'ensemble de la région.

La campagne de blé dur est particulièrement réussie avec des rendements dépassant 60 q/ha et des taux de protéines élevés. La région affiche aussi les plus hauts rendements de France en ce qui concerne les orges d'hiver, avec des indicateurs qualitatifs bons. En colza, les rendements sont bons (avec une progression de 10% par rapport à 2016)

Pour la lentille, la récolte est satisfaisante après une année 2016 catastrophique. Les récoltes de tournesol, de betteraves et de maïs sont correctes.

Le faible niveau des cours pèse sur les exploitations, qui ont supporté une campagne défavorable en 2016.



ARBORICULTURE

Campagne fruitière marquée par des épisodes de gel successifs qui ont atteint le potentiel quantitatif et qualitatif. Savoie (s), Baronnies, Diois puis le Rhône et Loire ont été les plus impactés. La pomme a été l'espèce la plus atteinte, les fruits à noyau et les petits fruits plus ponctuellement. La production a été normale en noix, déficitaire en châtaigne. L'impact gel plus sécheresse récurrente a globalement dégradé la qualité et les calibres des produits (y compris en châtaigne et noix).

Le marché de la pomme a débuté correctement, celui de la poire est bon. Le marché de la cerise a été correct, mais très pénalisant pour les petits calibres. Les producteurs d'abricots ont souffert commercialement avec un marché plombé par une forte production, très regroupée, et des importations espagnoles historiquement élevées. Le marché de la pêche et nectarine a été meilleur.

La pression drosophila suzukii a été faible en cerise, un peu plus forte en petits fruits. Les conséquences du changement climatique, sont un enjeu majeur pour la pérennisation de certaines productions sur notre région.



PPAM

Une succession d'épisodes climatiques extrêmes a généré de mauvais rendements globaux 2017 : de -60% à -10% selon les secteurs et les espèces. La récolte s'est effectuée dans de bonnes conditions.

Après la récolte, l'arrachage de nombreuses jeunes parcelles a eu lieu. La sécheresse persistante va entraîner des mortalités supplémentaires. Les pluies de novembre sont arrivées trop tard. Le potentiel de production pour 2018 semble donc affaibli.

Cette mauvaise année de production n'est pas opportune pour la filière, pour un marché étant toujours porteur, tant en huile essentielle qu'en produits d'herboristerie.



VITICULTURE

### VITICULTURE

Le millésime 2017 sera marqué par la faiblesse des volumes et l'intensité des aléas climatiques. Il semble désormais évident que la récolte sera la plus basse depuis de nombreuses années : le gel du printemps sur 50% des vignobles d'Auvergne, du Bugey et du Diois, et dans une moindre mesure ceux de la Savoie et la sécheresse qui a généré sur le sud de la région des coulures et des baies de très petite taille, et enfin, la grêle sur les crus du Beaujolais où certains vignobles ont été touchés à 100%.

Face à ces aléas climatiques très intenses et récurrents, une réflexion autour des investissements préventifs (radars, fusées, filets...) est en cours avec la Région.

### OENOTOURISME

Sur le plan de l'oénotourisme, 10 destinations sont labellisées et 3 en cours de labellisation.



SEMENCES

Les résultats qualité ne sont pas encore connus.

Les rendements de cette année s'annoncent moyens à bons ; l'année n'est pas exceptionnelle mais présente de bons niveaux de production. Pour le maïs, l'objectif devrait être atteint.

Côté surface, année record pour le tournesol en Drôme. En revanche, la surface de maïs semence est en baisse (niveau identique en 2007 et 2017).

Pour l'année prochaine, la tendance pour le niveau des surfaces doit être confirmée. Elle dépendra des demandes du marché qui pourraient être plus dynamiques. Cependant, une prévision de forte augmentation de la surface colza 2019 est, d'ores et déjà, attendue avec un doublement de la surface drômoise.

## PRODUCTIONS ANIMALES



PRODUCTION LAITIÈRE

Sous l'effet d'un manque de fourrage et d'un prix du lait descendu sous la barre des 300€/1000L, l'année 2016 avait été marquée par une décapitalisation du cheptel laitier menant à un recul de la production de près de 3% sur la région.

Depuis le 2<sup>ème</sup> semestre 2016, une lente remontée des prix a entraîné une reprise de production, que l'on peut nettement observer à compter du printemps 2017. Toutefois, la sécheresse estivale, plus marquée au sud de la région, n'a pas permis d'avoir des stocks de fourrages suffisants et l'hiver risque d'être long et coûteux. Malgré un prix du lait à la hausse, la situation économique de nombreux élevages restent préoccupante.

Alors que le prix du beurre atteint des niveaux très élevés (6000€/T), le prix moyen du lait standard sur 2017 peine à remonter (315€/1000L). Les stocks de poudre de lait hérités de la crise laitière européenne de 2015/16 continuent de peser sur les prix.



BOVIN VIANDE

### MARCHÉS

Les exportations de brouards restent dynamiques et en progression, avec 729 000 brouards exportés sur les huit premiers mois, soit 25 000 de plus qu'en 2016. Cette tendance devrait se maintenir car la disponibilité en brouards est encore élevée dans les fermes régionales avec 280 000 mâles potentiellement disponibles pour l'engraissement ou l'exportation d'ici la fin de l'année. Les sorties de bovins de boucherie progressent elles aussi, et les apports en petits veaux sur les marchés régionaux restent importants et réguliers.

### PRIX

Bovins maigres : relative stabilité début 2017, suivie d'une augmentation constante depuis juillet ; Bovins de boucherie : maintien voire fléchissement léger des cours sur la fin septembre ; Petits veaux : cours en baisse constante depuis le mois de juin, bien qu'à un niveau supérieur à celui de 2016.



PORC

En 2016, grâce à l'explosion de la demande chinoise qui a absorbé près de la moitié des exportations européennes, le prix du porc a gagné 3,5%/2015 soit 1,45 €/kg en moyenne annuelle.

La France maintient son niveau de production en 2016 grâce à l'augmentation des poids de carcasse montre une très légère reprise (+0,6 %). Mais la baisse de production est bien réelle avec -5 % en nombre de têtes produites depuis 2011.

Les cours 2017 peinent à se maintenir à un niveau correct pour deux raisons : un recul de consommation en Europe et un tassement des exportations sur l'Asie. Cette baisse devrait se poursuivre sur 2018 (prévision de -7,5% du prix moyen européen). Les inquiétudes des experts proviennent de la fragilité de l'export vers les pays tiers, et du risque sanitaire. La Peste Porcine Africaine qui s'étend aux portes de l'UE pourrait avoir de graves conséquences sur les exportations et donc sur le prix du porc.

Les filières locales ont plus que jamais leur place pour aider les producteurs à occuper les marchés régionaux « plus rémunérateurs » même s'ils restent connectés à la réalité européenne et mondiale.



CAPRIN

La demande de lait de chèvre est toujours soutenue, les opérateurs régionaux sont attentifs aux évolutions de la collecte.

Sur Auvergne-Rhône-Alpes, les livraisons de lait de chèvre ont dépassé 34 millions de litres en 2016. Le nombre de producteurs semble se stabiliser, ce qui est une indication positive de la dynamique de la filière. Pour les premiers mois de l'année 2017, la collecte est restée en très léger retrait, mais depuis le début de l'été les signes de reprise sont encourageants : on note des mois de juin et juillet en hausse de plus de 5 % par rapport à 2016.

Le prix moyen du lait de chèvre payé aux producteurs en Auvergne-Rhône-Alpes a augmenté de 15 % depuis 2012 pour atteindre 706 €/1000 l (en moyenne annuelle 2016). Il est encore en très légère hausse (autour de +1 %) sur les sept premiers mois de l'année 2017.



AVICULTURE

### VOLAILLE DE CHAIR

En 2017, les abattages de volailles de chair sont stables, mais on observe de fortes disparités entre espèces : les abattages de poulets sont en hausse de 1,7%, les abattages de dindes sont en baisse de 6%. Les achats sont en recul de 1,3%, malgré une progression des découpes de poulet, des élaborés de volailles et de la charcuterie.

Le déficit commercial progresse avec l'Union Européenne avec une poursuite des importations de poulet de 5,7% et une baisse des exportations de poulet de 3,7%.

### PRODUCTION D'ŒUFS

La consommation nationale est en baisse de 1,7% en volume avec une baisse en œufs cage de 10,7%, et une progression des achats d'œufs bio (+10,7%) et plein air (+8,9%).

La baisse de l'offre européenne, suite à la crise du fipronil, crée une envolée du prix de l'œuf (+60% de la TNO – tendance nationale officielle au 3<sup>ème</sup> trimestre). Une partie de cette hausse du prix spot (marché national) revient aux éleveurs.



OVIN

### LA FILIÈRE OVINE MANQUE D'AGNEAUX !

Le prix de l'agneau français a été inférieur à 2015 et 2016 sur le premier semestre 2017. Sur le second semestre, les cours s'inversent.

En cumul sur l'année, les abattages d'agneaux français enregistrés sont en recul en têtes et en volume par rapport à 2016. Actuellement, les disponibilités en agneaux restent limitées sur la région. En revanche, un sursaut des abattages de réformes a été observé au moment de l'Aid.

En termes de consommation, sur les huit premiers mois de l'année, elle est en recul de 0,5% par rapport à 2016.

Le manque de disponibilités en agneaux, la baisse de la consommation, la dégradation du marché des peaux et le recul saisonnier des prix à l'import confortent les cotations. Mais on peut craindre à terme une disparition de l'agneau dans les paniers des consommateurs.

# REPÈRES & DÉVELOPPEMENT



# ECHO'AGRI...

## AGRICULTURE BIO : DES RÉFÉRENCES TECHNICO-ÉCONOMIQUES

Pour le conseil des exploitations et le développement des filières

### IPG

La progression de l'utilisation par les éleveurs des outils en ligne de gestion de troupeau, diffusés notamment par les Chambres d'agriculture au travers d'une application micro (PC) via une connexion internet ne se dément pas : en un an, la progression est de 3.7%

À noter, le récent mais fort développement des applications mobiles (application sur smartphone ou sur tablette) qui concerne maintenant 11% des éleveurs inscrits.

- Nombre d'exploitations utilisatrices au 31/12/2016 : 12 020
- Nombre d'exploitations utilisatrices au 30/09/2017 : 12 468

### PROJETS DE MÉTHANISATION

Les agriculteurs se lancent depuis plusieurs années dans la production d'énergie. Les projets de méthanisation qu'ils soient individuels ou collectifs sont complexes. Il convient de combiner rigoureusement diverses approches : intrants, technologie, financement, épandages. Les coûts d'investissements sont importants. Aussi, pour passer de l'idée à la production d'énergie, il faut deux à dix ans. En Auvergne-Rhône-Alpes, les Chambres d'agriculture ont accompagné cette année 88 projets qui concernent 424 exploitations.

### SERVICE DE REMPLACEMENT

Les services de remplacement sont structurés régionalement et en département pour permettre aux agriculteurs d'organiser leurs absences quel qu'en soit le motif (maladie, congé, formation, délégation...).

Ces temps de remplacement sont présentés ci-dessous en jours (homogénéisés) sur une base "équivalent 8 heures". L'activité des services de remplacement est comptabilisée annuellement :

- 2015 : 88 784 jours,
- 2016 : 91 092 jours soit une progression de 2,6%.

### VERS LA BIO



Le mode de production en Agriculture Biologique répond à la fois à une demande des marchés et au souhait de porteurs de projet. Mais de l'idée (ou l'envie) d'un agriculteur de passer en bio à la certification de la production de son exploitation, le processus technique et administratif présente de multiples composantes qui nécessitent préparation et planification.

Depuis le début 2017, et via le soutien de la Région, les Chambres d'agriculture proposent différents accompagnements collectifs ou individuels aux agriculteurs intéressés. Par exemple, au 31/10/2017, 249 "rencontres info bio" ont été réalisées sur des exploitations agricoles par les conseillers des Chambres d'agriculture d'Auvergne-Rhône-Alpes.

### FORMATION DES AGRICULTEURS

Avant la dernière session de l'année, 26 066 stagiaires ont déjà été ou seront formés en 2017.

Les agriculteurs se forment à plus de 60% sur les techniques de production agricoles. Ils se forment également sur leurs missions de chef d'entreprise (en nombre d'heures : 9% RH, 8% stratégie et 7% compétitivité). 11% des heures participent au renouvellement des générations. Le financement mobilisé, 13 millions d'euros, est identique à celui de 2016, pour un nombre de demandes en progression (+262).

Les Chambres d'agriculture de la région ont déposé 1 209 demandes de financement (+7 par rapport à 2016) auprès de VIVEA ; elles ont réalisé ou vont réaliser 125 288h de formation (+10 000h par rapport à 2016) pour un montant pris en charge de 3,3 millions d'€ (+6,15%).

### CRÉATION D'ENTREPRISE

En 2017, en Auvergne-Rhône-Alpes, le nombre d'installations en agriculture (reprise ou création d'activité) mobilisant le dispositif d'aides de l'Etat et de l'Union Européenne se redresse pour atteindre 700 installations aidées.

Dans notre région, ces installations représentent 60% des installations chez les - 40 ans (âge limite pour bénéficier de ces aides) et 40% de toutes les nouvelles installations.

Un parcours d'accompagnement est proposé aux candidats à la création-reprise d'exploitations dans lequel les Chambres d'agriculture sont fortement engagées.

### POINTS ACCUEIL TRANSMISSION

Le maintien d'un tissu agricole vivant et le renouvellement des générations font de la transmission des exploitations un défi majeur pour l'avenir de l'agriculture en Auvergne-Rhône-Alpes.

Une transmission d'exploitation agricole ne s'improvise pas à la date de départ en retraite de l'exploitant, mais doit être anticipée plusieurs années auparavant. Comme pour l'installation, les Chambres d'agriculture proposent un accompagnement pour préparer le projet de cessation-transmission et le met en œuvre avec des aides financières de l'État et de la Région. Chaque année, les Points Accueil Transmission de la région rencontrent 1200 exploitants.

### INFO AUX AGRICULTEURS

Toute l'année, et avec une fréquence encore plus élevée entre avril et octobre, les Chambres d'agriculture réalisent et diffusent des supports d'information, des bulletins spécialisés et des conseils techniques aux producteurs. Un recensement de l'activité 2017 permet d'identifier à fin octobre plus de 800 bulletins ou publications à caractère régulier. Le canal privilégié reste l'abonnement direct pour des envois ciblés aux agriculteurs.

En complément, la presse agricole hebdomadaire reste un média de diffusion-vulgarisation qui permet de toucher une grande partie des producteurs.

L'agriculture bio connaît une accélération spectaculaire des conversions : avec +17% de surfaces engagées en 2016 par rapport à 2015, la bio a franchi la barre symbolique des 5% de la SAU française. Toutes les productions sont en croissance sur tous les territoires. Pour accompagner ces projets vers la réussite, les Chambres d'agriculture élaborent des références technico économiques.

### Des outils opérationnels pour le conseil en exploitation

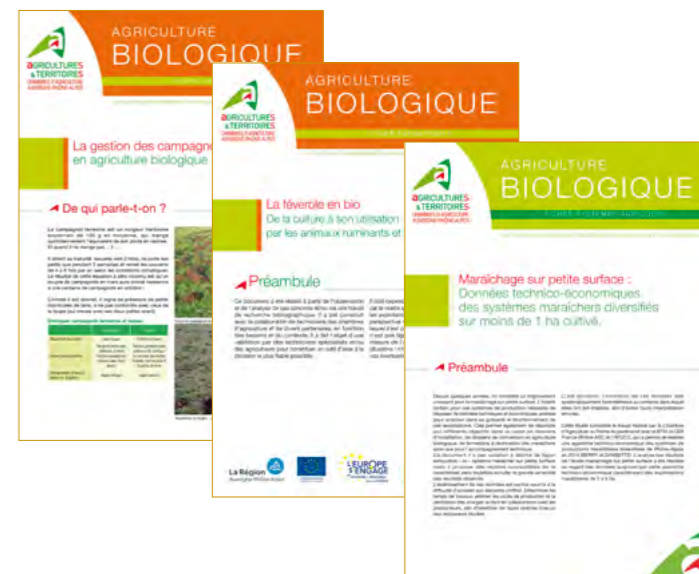
Les données techniques alimentent la préconisation des conseillers spécialisés : appuis techniques, expertises, bulletins de saison, formation alors que les cas-types sont davantage utilisés dans le cadre du conseil d'entreprise, avec plusieurs niveaux de lecture possibles :

- une lecture système pour chercher un positionnement (quelle consommation de stock fourrager dans le système tout herbe en zone sèche ou encore quel besoin de stock),
- une lecture de type monographie pour accompagner un porteur de projet ; le cas-type décrivant le fonctionnement et mettant en évidence les cohérences entre travail, conduite du troupeau ou des surfaces, système fourrager et résultats économiques.

Les cas-types constituent aussi des outils privilégiés pour apprécier les évolutions de la conjoncture économique lors des mises à jour annuelles ou pour mesurer les effets d'un changement majeur : évolution réglementaire (PAC...), aléas climatiques, variation brutale du coût d'une matière première, etc. À l'inverse, ce ne sont pas des recettes miracles mais des connaissances qu'il convient de transposer avec l'appui d'un expert du réseau.

### Un investissement à la hauteur de l'enjeu

Un réseau de fermes de références, ce sont au moins cinq exploitations suivies pendant trois ans. Cela permet ensuite de modéliser le fonctionnement d'une exploitation. Ces travaux de références reposent sur une approche globale des exploitations suivies : il ne s'agit pas d'une approche par atelier, elle n'isole pas les différentes activités qui composent l'exploitation, mais entend rendre compte de l'ensemble de leurs interactions. Cela nécessite plusieurs visites et entretiens avec l'exploitant, la connaissance précise des objectifs et réalités des exploitations, ainsi qu'un travail



approfondi sur les documents comptables pour s'assurer de l'exhaustivité des produits et charges.

Avant l'obtention d'un cas-type stabilisé, une première étape consiste à produire une monographie d'exploitation. Sans aller jusqu'à la modélisation du bilan et du compte de résultat, la monographie caractérise finement le fonctionnement de l'exploitation type (équilibres techniques, troupeaux, surfaces, travail, itinéraires de production, coûts et marges) et illustre avec des exemples réels (rotations, choix de matériel, stratégie de commercialisation...).

Les fermes de référence sont recrutées pour leur efficacité : elles ne sont pas plus grandes ou plus modernes que les autres, elles doivent être représentatives, en régime de croisière et produire de façon durable et performante (équilibre social et environnemental, bonne efficacité économique EBE/PB). Les suivis se poursuivent ensuite pour mettre à jour les données économiques, mesurer les effets conjoncturels, repérer des évolutions ou adaptations au changement de contexte, etc.

	GRANDES CULTURES	PPAM	LEGUMES	FRUITS	VITICULTURE	
Titre	COP spécialisé avec irrigation sans élevage	>5 ha, livraison en coopérative, >5 ha	<7ha, maraîchage diversifié, circuits courts	5-10 ha, pommes et poires en circuits courts	Caves particulières vignes larges	Caves coopérative vignes larges
SAU totale (ha)	150 ha	30 ha	1,15 ha	7 ha	12,50 ha	20 ha
EBE/UTAF	55 533 €	27 520 €	20 500 €	76 900 €	40 500 €	14 000 €
EBE/PB	26%	38%	33%	28%	30%	24%
RD/UTAF	29 867 €	14 020 €	13 900 €	44 400 €	24 500 €	10 000 €

6 Cas-types productions végétales AB (2017)

Le travail des Chambres d'agriculture a permis de produire :

- une fiche système « Maraîchage bio sur petites surfaces (<1 ha), issue du suivi de 16 exploitations, des cas-types en Grandes cultures, viticulture, maraîchage diversifié, pommes et poires, ainsi que pour les PPAM (plantes à parfum aromatiques et médicinales).

Que faut-il retenir ?

- Les exploitations sont de plus diversifiées, avec davantage de transformation et de vente directe. La diversification apporte plus de résistance, la transformation crée de la valeur.
- À dimension égale, plus de travail et moins de production. En productions végétales notamment, la cadence de travail devient même un facteur limitant s'agissant de la maîtrise sanitaire de la vigne ou du verger, ou encore du désherbage en maraîchage comme en grandes cultures.
- Mais moins de charges opérationnelles. L'agriculture bio est plus économe en intrants.
- Nécessairement des produits mieux valorisés : c'est une condition essentielle de durabilité des exploitations certifiées AB.
- La transformation et la vente sont un levier, même si elles ont un coût elles aussi.

La production en Agriculture Biologique est une agriculture créatrice de valeur mais elle constitue une prise de risque supplémentaire. Elle permet de dégager au moins autant de revenu qu'en conventionnel, avec davantage de compétence technique et humaine et plus de main d'œuvre directe (notamment plus d'emplois salariés).

56 exploitations avec 4 Campagnes étudiées: 2012, 2013, 2014, 2015

	Zone	Nombre d'exploitants ou cas type	Ares / VL au printemps	Coût de production atelier (€/1000l)	% de maïs sur SFP	% de cultures sur SAU
Conventionnel	Monts du Lyonnais	19	17	524,7	22,9	16,6
	Monts Forez Beaujolais	25	26	517,9	12,3	9,4
	Trièves Vercors	8	24	567,5	11,5	8,7
	Moyenne des conventionnels 52 données			23	528,0	16,0
AB	Monts du Lyonnais	16	39	670,9	3,6	13,7
	Monts Forez Beaujolais	30	38	720,0	1,6	8,4
	Trièves Vercors	28	37	849,0	2,0	9,1
	Moyenne des AB 74 données			38	758,2	2,2

## PLUSIEURS CONDITIONS POUR ATTEINDRE UNE BONNE PERFORMANCE

- **Technicité élevée du producteur** : l'AB dispose de plus en plus de solutions techniques, encore faut-il savoir quand et comment les mettre en œuvre. De même, la diversification ou l'embauche de salariés requièrent aussi des compétences plus larges (commerciales, managériales...)
- La **cohérence de fonctionnement** est déterminante. Viser des objectifs techniques et économiques compatibles avec les potentialités de son milieu pédoclimatique, de ses capacités de travail, de son marché... est primordial (cf. les données ci-dessus pour les élevages laitiers). D'où l'importance de ne pas réfléchir seul à un projet de conversion en disposant de références précises et d'un ajustement au plus près des réalités locales.
- **Valorisation suffisante des produits** par le marché (contractualisation filière ou valorisation directe suffisante).

Ces références produites sont consultables et téléchargeables sur le site des Chambres d'agriculture <http://rhone-alpes.synagri.com/portail/fiches-bio>



[www.aura.chambres-agriculture.fr](http://www.aura.chambres-agriculture.fr)

Directeur de publication : Pierre-Yves CEPPI  
 Rédaction : **Chambre régionale d'agriculture Auvergne-Rhône-Alpes**,  
 Auvergne-Rhône-Alp'Élevage, ITAVI, INTERPORC  
 Novembre 2017 - Tout droit réservé - ©CSAAURA-123RF/Stevanovicigor